L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1837.

THEATRE D'ORLEANS.

Une brillante réunion de tout ce qu'il y a de fashionables en cette ville, se trouvait, hier au soir, au théâtre de la rue d'Orléans, pour assister au premier début de la nouvelle Dugazon, Mde. Eliza Roux. En attendant le moment si désiré où cette actrice devait se présenter devant le public, pour lui soumettre un échantillon de son talent et de son savoir faire, les habitués ont revu avec le plus grand plaisir un de ses anciens favoris, M. Walsh, qui, dans le rôle de Frontin, du *Seigneur de Village*, s'est fait de nouveau applaudir à outrance, et a donné une autre fois le loisir d'admirer son beau talent comme comédien. Après cette pièce le grand coup d'archet de l'orchestre a annoncé que l'on allait bientôt voir paraître la débutante. Elle s'est montrée; et dès les premiers momens, elle a justifié complettement la haute idée que l'on avait d'elle. Chose surprenante, dans un début, Mde. Roux s'est de suite trouvée à son aise. Nulle émotion ne la trahissait, elle a joué enfin la pièce entière, avec autant d'aplomb que si elle avait eu affaire au public Louisianais depuis une longue série d'années. Une salve foudroyante d'applaudissemens lui a, au tomber du rideau, témoigné tout le plaisir qu'elle avait fait éprouver.

Dans la dernière pièce, *Zoé ou l'Amant prêté*, Mde. Roux, s'est, selon nous, surpassée par sa naïveté toute paysanne et l'esprit avec lequel elle a su rendre le rôle dont elle était chargée.

Pour le moment, il nous est impossible de dire autre chose sinon que ce début a été très brillant et qu'il en promet de plus brillans encore. Il y aurait cependant quelque chose à dire du jeu de Mde. Roux, et de sa tenue en scène; mais l'instant n'est pas opportun: nous y reviendrons plus tard. Pour le moment nous nous bornerons à mêler nos félicitations aux applaudissemens qui ont si souvent fait retentir la salle, dans le cours de cette représentation.

St.-DOMINGUE.

Déjà plusieurs fois nous avons réveillé l'attention publique sur un sujet bien digne de l'occuper; et les longues souffrances d'une population jadis si fortunée ont trouvé dans nos colonnes de justes sympathies. Mais, notre voix s'est perdue dans l'éloignement; et ceux auxquels s'adressaient nos cris de détresse, n'en ont sans doute pas éprouvé le retentissement. Cependant, l'aspect de nobles infortunes semble avoir attiré les regards du gouvernement français, et, par certaines mesures annoncées par les journaux, il semble vouloir réparer les dommages qu'un trop long oubli, causa, sans doute involontairement, à ceux des fils de la France qu'un fatal destin chassa jadis du sol qui les avait vus naître. Les uns cherchèrent un refuge vers l'antique patrie de leurs pères; d'autres, éparpillés par la tempête, trouvèrent un asile sur le continent américain où leur courage et leur constance leur acquirent, avec le droit de cité, l'estime de leurs nouveaux compatriotes. Mais, l'isolement de la mère patrie n'en altéra point chez eux le souvenir; et si, victimes d'une indifférence inexplicable, ils ont souvent subir toute espèce de privations, jamais la plainte amère ne sortit de leur bouche; et ils attendirent patiemment que pour eux le jour de la justice nationale vint à briller.

Aujourd'hui, que s'agite la grande question de l'indemnité; aujourd'hui que, *gorgés de milliard*, les émigrés rentrés sont plus riches qu'avant l'émigration; aujourd'hui, qu'une France riche et puissante paraît vouloir faire un retour sur l'inique abandon de ses fidèles enfans; il serait à propos que les anciens colons de St.-Domingue, ou que ceux ayant cause fissent des démarches pour exciter la bienveillance du roi des Français, ou pour la maintenir dans les favorables dispositions où il semblerait être à l'égard des infortunés qu'un sort funeste a jetés loin de leur patrie primitive.

Plusieurs citoyens, originaires de St.-Domingue, nous ont fait part du désir qu'ils auraient d'adresser au gouvernement français une pétition convenable, et, dans plusieurs des villes de l'Union, l'exemple en a été donné. Rien, en effet, ne saurait être plus à propos, que de faire connaître à la fois le sentiment profond de l'indifférence passée, et la gratitude pour les dispositions actuelles. Les paroles du chef du conseil des ministres ont ici du retentissement; et lorsqu'il dit: *Le gouvernement est en présence de droits incontestables et dignes d'intérêt;* il embrasse dans sa pensée un passé rigoureux, et un avenir plus prospère. Et lorsqu'il ajoute, en parlant de la difficulté *d'obtenir* du gouvernement d'Haïti une volonté sincère: "Je suis décidé pour ma part à *ne marcher contre elle à mon tour;*" c'est, ce nous semble, un engagement formel d'en finir avec tout système de temporisation.

Quoi qu'il en puisse être, les lenteurs inévitables dans ces sortes de transactions, exigeraient ce semble de chercher à témoigner au gouvernement français combien l'espoir s'est ranimé dans le cœur des anciens habitans de St.-Domingue; combien de familles fondent sur cet espoir un avenir moins pénible que ce passé dans lequel ils ont traîné leur longue carrière. Il faut qu'il sente bien que ces promesses ont été prises au sérieux; qu'elles ont réveillé le sentiment d'une reconnaissance filiale pour l'ancienne patrie; et qu'un manquement, ou même un retard, serait une déception indigne d'une grande et noble nation.

L'humanité veut, tout comme l'équité, que tant de larmes soient taries, et qu'une population nombreuse encore, éprouvée par de si terribles adversités, n'ait pas en vain tendu la main qui paraît lui tendre un prince auquel le malheur ne fut pas étranger. Nous engageons donc tous les créoles qui existent en cette ville, à s'occuper sérieusement de l'idée que nous leur présentons, et à s'entendre sur les moyens à prendre. Celui qui paraîtrait le plus convenable serait sans doute de convoquer une assemblée des ayant-droit aux indemnités de St.-Domingue; mais, il pourrait être suppléé par une pétition que l'on ferait courir. Quant à nous, l'on nous trouvera sans cesse disposés à seconder de tous nos efforts une tentative qui nous paraît instante. Le gouvernement français ne saurait être sourd à la voix des anciens colons réfugiés en Amérique; et la philantropie dont il a donné tant de preuves, ne se borne pas aux sujets qui habitent la France; mais elle s'étend à toutes les infortunes. Travaillons donc à mériter aussi notre part de son intérêt pour les restes d'une population dont les malheurs ont retenti dans le monde entier, et dont l'épouvantable chûte est un des exemples les plus frappans de l'instabilité des choses humaines.

TENTATIVE DE VOL ET ASSASSINAT.

Depuis l'époque malheureuse où les Etats Unis ont commencé à éprouver les tristes effets de la crise commerciale jusqu'au moment actuel, on entend presque journellement parler de vol avec effraction, de vol à main armée, d'escroquerie &c. Nous ne savons au juste si ce bouleversement dans l'ordre social est la conséquence immédiate de la grande quantité d'aventuriers et de coquins qui nous arrivent de presque toutes les parties de l'univers ou bien le résultat de l'état de détresse où se trouvent maintenant plongées presque toutes les classes inférieures de la population. Ce qu'il y a de certain, jamais, jusqu'à présent les vols n'avaient pris chez nous ce caractère d'effronterie et de scélératesse qu'ils ont acquis durant ces derniers temps. A la Nouvelle Orléans comme dans les autres grandes capitales du pays, les portes sont enfoncées pour ainsi dire à la barbe des watch-men, les domiciles impunément violés, les comptoirs dévalisés, et quels qu'aient été jusqu'à présent les efforts de la police, soit pour arrêter les progrès de ce mal, qui déborde de toute part, soit pour s'emparer des coupables en flagrant délit ou après coup, tout a été inutile, et la société entière se trouve exposée non seulement à se voir dépouiller de ce qu'elle possède, mais encore à perdre la vie sous le poignard ou le pistolet de ces nouveaux Cartouches et Mandrins. Sans citer ici le nombre des voitures et des voyageurs qui ont été depuis près d'une année arrêtés et pillés sur les grands chemins, qu'il nous suffise, pour prouver jusqu'à quel point est parvenu ce système infâme de spéculation, de dire que dernièrement dans une des petites villes de l'Etat de New York (Rochester), un jeune homme, du nom de William Lyman, secrétaire de la compagnie du chemin de fer de cette place, se retirant chez lui, vers les 9 heures du soir; il se trouvait déjà à quelques pas de son domicile, lorsque soudainement il fut assailli par plusieurs malfaiteurs. Un coup de pistolet se fit entendre, et cette détonnation imprévue fit sortir de chez eux presque tous les habitans du quartier, parmi lesquels se trouvaient la femme et les enfans de la victime. Après quelques recherches on trouva le corps de Lyman, gisant sans sentiment sur le pavé. Il avait reçu à la tête un coup de pistolet qui avait occasionné une mort instantanée. Ses vêtemens étaient en désordre; et quoiqu'il se fut écoulé bien peu de tems, entre l'instant où le coup de feu se fit entendre et celui de l'arrivée des voisins, cependant, tout annonçait que dans ce court intervalle le défunt avait subi une enquête minutieuse de la part de ses assassins. A quelque distance du cadavre était le chapeau de Lyman dans lequel ce malheureux avait caché cinq mille piastres appartenant à la compagnie et qu'il allait déposer chez lui. Les voleurs avaient oublié probablement de pousser jusque là leur inspection. [illegible] du fruit de leur crime.

Trois individus furent arrêtés le lendemain et livrés aux interrogatoires de la justice. Nous ignorons encore quel a été le résultat de cet examen, mais nous espérons que si les accusés sont reconnus coupables le glaive de la loi les atteindra et que cet exemple suffira pour mettre un frein à ce système horrible de brigandage.

Dernier voyage de la Corvette Peacock.

Le voyage que vient d'accomplir cette corvette est assez remarquable, tant en raison du peu de temps qu'elle a mis à le faire que du grand nombre de pays qu'elle a visités. Partie de New York le 23 avril 1835, elle a fait pour ainsi dire le tour du monde, dans à peu près l'intervalle de deux années et demie, en parcourant les échelles suivantes; elle a touché d'abord à Rio Janeiro, puis elle a fait voile pour Zanzibar, Mascat, Bombay, Ceylan, Java, les îles Sychang, Siam, la Cochinchine et le port de Macao, en Chine. Elle partit de ce dernier port le 23 juin 1836 se dirigeant sur le cap Horn, pour revenir aux Etats-Unis, et toucha aux îles Bonin et Sandwich, à Monterey, (Haute-Californie) à Mazatlan, San Blas et Acapulco (Etats Unis du Mexique), à Payta, Huacho, et Callao au Pérou, Juan Fernandez et Valparaiso. De là, [illegible] l'Amérique du Sud, d'où elle a mis à la voile à l'arrivée [illegible] North Carolina. Depuis, le Peacock a mis 384 jours de mer [illegible], d'après ce journal, la distance de 48,000 milles, ou 16000 lieues deux tiers, donnant une course moyenne de 125 milles 1/2 par jour, ou de quatre milles un tiers par heure. Cette vitesse semble considérable si l'on réfléchit aux calmes qui règnent si fréquemment sur l'Océan Pacifique et surtout vers la ligne équinoxiale, que la corvette a franchie quatre fois dans son voyage d'aller et de retour.

Le voyage du Peacock fut d'une importance assez remarquable, non pas que ce bâtiment ait été chargé d'aucune entreprise d'exploration, mais en raison des dépêches intéressantes qui lui avaient été confiées par le gouvernement, et parmi lesquelles se trouvaient plusieurs traités ou ratifications de traités au sujet de notre commerce avec plusieurs des monarques de l'Inde et de quelques autres des royaumes d'Asie. Nous citerons entr'autres celui qui a eu lieu avec le roi de Mascat, dont nous avons donné le texte dans un de nos numéros de l'hiver dernier.

Le Peacock, dans son trajet a été livré à différentes épidémies, plus intenses les unes que les autres, et quoique le nombre des malades ait été quelquefois considérable, cependant il n'y a eu parmi l'équipage que 16 cas de mortalité. Le Commodore Edmund P. Kennedy, qui le commande, les officiers et le reste de l'équipage sont arrivés à Norfolk, complètement rétablis, et en parfaite santé.

Nouveau genre de suicide.

Des circonstances à la fois bien bizarres et bien effroyables ont accompagné le suicide d'un jeune Allemand, résidant à New York et occupant un des appartemens de la maison No. 101, Elizabeth street, à l'angle de Grand street. Le malheureux, pour accomplir cet acte de désespoir, se servit de son pistolet dans le canon duquel il introduisit d'abord une charge de poudre qu'il bourra; il fit entrer ensuite une certaine quantité d'eau qu'il comprima au moyen d'une seconde bourre. Tout étant ainsi préparé pour le suicide, il se renferma, vers l'heure du diner, dans sa chambre, s'appliqua contre la figure le bout du pistolet, et fit feu. Le bruit de la détonnation fit accourir tous les habitans du logis. On trouva cet infortuné jeune homme étendu sur le parquet, baigné dans son sang, et dans un état si déplorable qu'il eut été difficile de reconnaître le cadavre d'un homme: çà et là se trouvaient dispersés les restes de la victime. Le choc avait été si violent que sa tête s'était partagée en vingt morceaux. Ici on rencontrait une oreille, plus loin les débris de la machoire inférieure, d'un côté se trouvait le nez, que l'on aurait juré avoir été coupé à l'aide d'un instrument tranchant; de l'autre, on voyait le reste d'un œil, et partout gisaient des fragmens ensanglantés de la cervelle. Ce singulier suicide a produit la plus vive sensation dans le quartier; on l'attribuait à un dérangement dans les affaires du défunt.

CANADA.

Extrait du Libéral.

La mission de quelques hommes pervers, de quelques êtres dégradés, est de fronder la conduite honorable de tous ceux qui rêvent au bonheur du pays. Leur exaltation en injures grossières contre tout ce qui manifeste des idées nobles, généreuses et libérales, les couvrant d'une éternelle honte.

L'honorable Papineau est exposé cruellement aux traits envenimés de nos ennemis; tous les bons patriotes le sont aussi; mais que leur importe la colère ou les sarcasmes des furibons et des insensés? Les invectives des tyrans, la rage des oppresseurs, les emportemens des protecteurs des abus, qui se voient arracher leur proie, sont, pour une âme élevée et forte, le plus beau des panégyriques et la plus douce des harmonies.

Les hommes doués d'une précieuse indépendance qui défendent nos droits, qui sympathisent avec le peuple, qui éprouvent toutes les peines et les sentimens patriotiques, qui veulent le règne de la justice, la ruine des abus et de la corruption, qu'un correspondant de la gazette de Québec, du 23 septembre dernier ose calomnier, et qu'il cherche vainement à déprécier dans sa fureur contre les comtés qui reconnaissent leurs privilèges naturels, contre les journaux qui défendent ces précieux droits, ces hommes respectables, dis-je, sont à l'abri de ses coups. Les appréciateurs du vrai mérite et des nobles caractères, les environnent des témoignages de leur affection et de leur reconnaissance. Ces patriotes distingués ont un titre qui les recommande puissamment à tous les hommes généreux. L'amour national, voilà ce qui fait battre leur cœur: voilà ce qui fera toujours la popularité des bienfaiteurs du pays.

En parlant des membres nommés sur la liste de l'assemblée unanime et patriotique anticoercitive de la Malbaie, le correspondant de la gazette de Québec leur reproche, qu'ils ne peuvent distinguer l'A du C; sans chercher à discuter sur la validité de son accusation, je me contenterai de lui faire remarquer qu'Albert Ier. de la maison d'Habsbourg-Autriche voulut assujettir les hommes libres de la Suisse. Des gouverneurs leur furent envoyés par lui; ils se livrèrent aux mesures les plus odieuses; ils ne donnèrent aucune borne à leurs vexations. Cependant il y avait dans les cantons de Schwitz, d'Uri et d'Underwald, trois hommes, Guillaume Tell, Stauffacher et Winkel, ils étaient de bons paysans illétrés, mais ils avaient le sentiment de leurs droits, ils étaient animés de l'amour de leur pays, de l'amour de la liberté; ils jurèrent la délivrance de leur patrie. Les gouverneurs furent chassés du pays, leurs châteaux furent rasés, et les cantons formèrent une ligue qu'ils surent maintenir les armes à la main contre toutes les forces des Autrichiens; cette ligue fut renouvelée et rendue perpétuelle à Brunen, après la bataille où un petit nombre de paysans sans discipline et illétrés taillèrent en pièces les troupes impériales. C'était dans l'année 1315. Dans le 19ème siècle, que ne pourrait-on pas attendre de ceux que l'insensé correspondant cherche honteusement à humilier en leur reprochant leur défaut d'éducation. Fi! Fi donc! à qui doivent-ils leur ignorance? je dévoilerai pas ici le tableau des odieuses persécutions exercées par les constitutionnels contre l'éducation.

Je ne connais, Monsieur l'Editeur, rien de plus comique que les hautes prétentions de ce pauvre auteur que rien ne justifie, et son affectation de savoir qui aboutit à la niaiserie. Il me représente, en vérité l'Arlequin de la comédie étendant la main pour ne rien prendre—Il a fini dans le désert.

Mon séjour au Canada date de plusieurs années, et je possède une connaissance approfondie de ce qui concerne ce pays. Je désire sa prospérité, sa liberté et son bonheur par le zèle qui doit animer tout philosophe pour la grande cause de l'humanité. Je dirai donc que le gouvernement du Bas Canada est formé d'éléments trop hétérogènes pour pouvoir diriger convenablement le vaisseau de la colonie dans les circonstances graves d'une complète réorganisation, devenue nécessaire, et que l'on ne peut désormais refuser à la volonté nationale si ouvertement et si énergiquement manifestée.

Les rouages de la machine du gouvernement canadien, n'ont pas été faits pour marcher ensemble, ils ne s'engrènent pas bien, leurs directions ne se lient pas, ne sont pas en harmonie, leurs actions divergentes se paralisent mutuellement.

Quoiqu'en dise le pauvre correspondant de la Gazette de Québec, rien n'est plus certain que le désir universel parmi la partie saine des Canadiens, qui forme une grande majorité, de sortir de l'odieux et humiliant régime de l'arbitraire, et de posséder aussi des garanties de liberté, de justice et de bonne administration. Voilà ce que demande toute la colonie à l'exception d'une poignée de privilégiés, qui à l'aide de l'arbitraire et du monopole, exploitent les revenus du pays, et désirent de perpétuer les abus qu'ils regardent comme leur patrimoine; ils redoutent d'être réduits à ne posséder que ce qui leur appartient de droit; ils hurlent à la vue des moyens employés pour diminuer les sources de leurs revenus; notre industrie en cherchant à se développer, leur déplait, [illegible] de vives convulsions.

Tel est le caractère des métropoles. Elles regardent les colonies comme des propriétés; elles y envoient quelques individus pour jouir. Leur étonnement est au comble, quand celles-ci déchirent leur bandeau et rompent leurs lisières; elles ont une sorte de conviction que tous les moyens leur sont bons, la dissimulation, l'hypocrisie, la cruauté, le parjure, pour faire descendre ces filles ingrates au rang des vassaux et de sujettes.

D'une part, dans cette contrée, les Canadiens, veulent, comme de raison, l'anéantissement de l'injustice et des abus; des institutions en harmonie avec les besoins et les lumières de l'état.

De l'autre, une faction anti-nationale, tente de maintenir ces abus dont elle profite. Cette faction se compose de castes privilégiées. Elle a envahi à la fois le gouvernement, une des chambres et le pouvoir judiciaire.

Si le gouvernement corrompu cherchait à nous opprimer davantage, qu'arriverait-il? Les égoïstes constitutionnels jouiraient ils en paix du bien être qu'ils se font aux dépens des intérêts publics? Verrions nous notre pays s'acheminer dans le silence et dans l'ombre vers une obscure agonie? ah! non, un pareil avenir serait bien propre à soulever les cœurs généreux. Leur devise serait: aide toi, et Dieu t'aidera. Ce serait une révolution. On ne peut arrêter la génération qui marche, on ne peut détourner le cours irrésistible de la civilisation; on verrait bientôt s'engager une lutte sanglante.

Hommes faciles aux folles espérances ayez un peu de souvenir. Quand la faulx de la tyrannie se promenait chez nos voisins, vous pensâtes sans doute que c'était fait de leur pays, et peut être de leur société. Où sont ils cependant ces terribles proconsuls qui firent soulever ces contrées? où sont ils? anéantis dans la tombe, ou cachés dans la honte, quand les Etats Unis s'avançant fièrement, à pas de géant, étonnant l'univers.

Tout disparait, après avoir fourni la carrière qu'il a plu à l'Eternel de nous accorder—nous seuls, amis de la justice et de la liberté, nous seuls survivons aux révolutions, aux réactions, aux triomphes éphémères des partis. Tout ce qui a un nom ou un avenir, tout ce qui sait distinguer la cupidité de l'ambition, la justice de l'iniquité, se trouve dans nos rangs. Nous poursuivons le même but, savoir, le triomphe des honnêtes gens, la proposition des lois justes et une administration impartiale et capable.

Les injustices réduiront ce pays à se soulever, comme fait un volcan gorgé de bitume et de lave.

Toutes les mesures arbitraires et infâmes du gouvernement, toutes les autres auxquelles on pourrait avoir recours pour arrêter la marche des Canadiens, ne feraient qu'accélérer la catastrophe; et l'on peut prédire avec certitude, que cette belle colonie est destinée à subir une grande commotion politique, qui ne saurait être éloignée, car la déception, l'arbitraire, l'ineptie et la dilapidation de ce gouvernement la provoquent irrésistiblement.

Le désir de réformer, comme le disent les constitutionnels, n'est pas en M. Papineau seul, c'est un besoin; il existe dans tous les amis du pays. D'ailleurs, [illegible] pas qu'une révolution fut l'ouvrage d'un seul homme. Nous ne sommes pas comme les Romains de Tibérius Gracchus, esclaves dégénérés de la liberté; nous sommes au contraire des opprimés [illegible] qui nous avançons à un ordre de choses meilleur.

Le temps n'est plus où un homme fait un peuple, puisque de nos jours, malgré la mort de Foy et de Canning, l'Europe a toujours été en avant.

Tous ces constitutionnels, suppots du despotisme, ressemblent aux corbeaux qui assourdissent de leurs croassemens sinistres.

Ravisseurs de nos biens, ennemis de nos droits, vous êtes des oppresseurs; notre cause est juste et sacrée, le Canada ne veut plus courber son front sous votre joug; il ne veut plus être dévoré par les vautours humains; il vous combattra toujours. Les véritables patriotes sont des frères inébranlables aux offres séduisantes de la tyrannie. La patrie espère en leurs bras... Le sang de nos fils saura cimenter l'édifice de la liberté.

Nous aimons à le penser, un jour plus pur se lèvera pour le pays. La liberté générale viendra tout vérifier, tout féconder. Le bien être de tous succédera au monopole—Les [illegible] du Canada ne pourront plus nuire; et une constitution consolidée sur l'amour des citoyens, promettra au pays un avenir de prospérité et de gloire.

Jamais révolution ne serait plus nécessaire, plus juste dans ses principes; elle ne prendrait sa source non dans le désir effréné de s'affranchir de toute contrainte, mais elle serait un effort magnanime, spontané et calme de la colonie, pour réformer un gouvernement vicieux pour le rétablir tel que les besoins du siècle et du Canada le demandent.

Nous devrons attendre avec confiance cette grande régénération, que les effets irrésistibles de l'entraînement de notre âge [illegible].

Pour celui qui mourra en défendant la patrie, [illegible] plus glorieux que le laurier.

La voix des victimes perce la nuit du tombeau.

LE VIEUX DE LA MONTAGNE.

FRANCE.
D'UN BIZARRE CONSEIL DONNÉ AU MINISTÈRE.

PAR LE JOURNAL DES DÉBATS.

La dissolution se fera dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt de la constitution et de la dynastie, dans l'intérêt des principes et de la conservation du cabinet.

Certes, jusqu'à ce jour, le ministère n'a pas si mal réussi dans son dévouement aux intérêts généraux du pays et au maintien de la dynastie. Les hommes de la doctrine avaient vu les derniers désordres et les derniers crimes politiques. Ils laissaient la division partout; les haines envenimées, la chambre mécontente des projets de lois violens et détestables, les traditions d'un système d'intimidation et de réaction qui séparait peu à peu la monarchie de ses plus sincères partisans, qui rétrécissait chaque jour le cercle jusqu'à l'isolement; le roi ne se montrait plus en public, la crainte et le malaise régnaient dans la société tout entière.

Aujourd'hui, les passions sont en grande partie calmées, la sécurité renaît de toutes parts, le roi n'est plus séparé du peuple; le cercle politique s'est élargi par la conciliation; les intentions du gouvernement ne sont plus soupçonnées; l'amnistie est faite, les lois de colère abandonnées; la convocation des collèges électoraux se prépare au milieu de la tranquillité publique; enfin, la discussion a repris la place des conspirations et des émeutes.

Le ministère dans de semblables circonstances, acceptera t il le singulier conseil qu'on lui donne de séparer son intérêt propre de celui de la dynastie, et de se considérer à peu près comme obstacle à la consolidation de nos jeunes institutions? Vraiment on n'y pense pas. Comment des hommes qui ont pris courageusement la noble tache de fermer les plaies de la patrie, qui se sont imposé la mission de réparer les malheurs de nos luttes civiles, en jetant au milieu des passions émues, l'amnistie et le drapeau de la conciliation, ces mêmes hommes, après un commencement de succès, iraient désespérer de leur mission et d'eux mêmes, et se considérer comme autant d'obstacles à l'établissement définitif des institutions de juillet!

Non certes.

Le ministère regardera donc ses adversaires comme les adversaires de ses principes et du bien public auquel il travaille. Il combattra, nous le répétons, ceux qui se feront ses ennemis. Sans doute le ministère de la conciliation n'ira pas procéder capricieusement par voie d'exclusion; et quel que soit notre attachement aux hommes et aux principes du centre gauche, nous ne saurions prétendre que, sous prétexte de conciliation, le centre droit, quoique moins vivement préoccupé, ou du moins autrement préoccupé que nous des libertés du pays, soit frappé d'anathême. Nous voulons que la France soit représentée telle qu'elle est; nous la croyons plus généralement favorable aux principes du centre gauche; mais nous n'aurons pas l'intolérance de vouloir que la représentation soit incomplète.

Mais que le ministère se fasse le champion de ses adversaires, qu'il s'occupe seulement de remettre toutes choses en tel état qu'on désire, comme un dépositaire du pouvoir prêt à le rendre aux véritables propriétaires, que la conciliation soit portée jusqu'au point de s'abandonner soi-même et ses doctrines jusqu'au point de restaurer la confusion, c'est vraiment se moquer.

Il est à souhaiter au contraire, que même dans les collèges électoraux où la nomination d'un membre de la petite fraction du centre droit qui compose la doctrine ou d'une des autres oppositions paraîtra certaine, le ministère n'en soutienne pas moins la lutte, afin que les minorités diverses, ajoutées à la majorité qui surgira, donnent la véritable situation de l'opinion publique.

Il est facile du reste, de conjecturer dès à présent quel sera le sens de cette grande manifestation. La manière dont a été accueillie l'amnistie dans toute la France, l'enthousiasme dont les paroles du roi à l'Hôtel de Ville et dans plusieurs discours solennels ont été suivies, le calme et la sécurité qui ont été produits par la chute des doctrinaires, tout indique un heureux accord entre l'opinion du pays, la pensée royale, le ministère et la chambre, pour en finir avec le passé doctrinaire et pour fonder une politique libérale et modérée.

Nous n'ajouterons, à ce propos, qu'une seule réflexion: c'est que nous ne comprenons pas comment, dans une semblable conjoncture, la gauche constitutionnelle hésite sur le parti qu'elle doit prendre, et embarrasse comme à plaisir elle même dans les difficultés qu'elle se crée.

MUNICIPALITE No. 1.

Séance de Lundi, 13 Novembre 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: MM. T. Duplessis, E. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Armitage, Tulane, Fuselier, Guillot, Armas, Cruzat, Brusle, Morel, Lefebvre, Lambert, Canon, Correjolles, Fernandez et Roy—16. Absens, MM. Dorave, Wiltz, Lesseps, Davis, Pré et Coquet.

Sur motion l'absence de MM. Wiltz et Coquet, a été excusée.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite de la lettre du maire, à date de ce jour.

Le 1er. Article de ce message, transmettait au conseil une lettre de Mr. Locket, avocat de Mr. F. Vood, réclamant le prix d'un nègre qui s'est échappé de la geôle.

Sur motion de Mr. Cruzat, cette motion a été référée au Comité judiciaire.

Le 2ème. article du message transmettait une lettre de Mr. Voyer, informant que les pavés de la 3ème. municipalité avaient tellement altéré le niveau des ruisseaux d'égout dans la rue du Canal, que les eaux pluviales se trouvaient rejetées du côté de la 1ère. municipalité, au lieu d'être dirigées vers la cyprière.

Sur motion de Mr. Cruzat, cette matière a été référée au comité judiciaire.

Sur motion de Mr. Faurès, Résolu que le dit rapport devra être présenté à la séance prochaine.

Le dernier article du message invitait le conseil à fixer le minimum des fermes dont l'adjudication doit avoir lieu le 1er. lundi de décembre prochain.

Sur motion de Mr. Canon, et après dispensation des règles,

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier les avis d'usage, annonçant que l'adjudication de la ferme des deux halles, et celle des magasins attenant à la pompe à feu, auront lieu le 1er. lundi de décembre prochain. Le maire est et demeure autorisé à fixer le minimum des autres fermes.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. P. Davis alderman du 3ème. district, transmettant sa démission.

Sur motion de Mr. Correjolles, résolu que cette démission soit acceptée, et que le maire soit autorisé à faire publier conformément à la loi qu'une élection aura lieu et sous l'inspection de telles personnes qu'il plaira au maire de désigner.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. J. Grimeau, garde municipal, invalide et en retraite, demandant la continuation de la pension de 15 piastres, qui lui a été accordée en novembre de l'année dernière.

Sur motion de Mr. Correjolles, et après dispensation des règles:

Résolu que la dite pension soit continuée à Mr. Grimeau, pour le terme d'une année.

L'appel nominal demandé par Mr. Armitage, sur la motion de rejet de la dite résolution, a produit le résultat suivant: Pour l'affirmative, MM. T. Duplessis, Armitage, Faurès et High—4.

Pour la négative: MM. E. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Guillot, Cruzat, Brusle, Morel, Lefebvre, Lambert, Canon, Correjolles et Roy,—11.

En conséquence, la dite résolution a été adoptée.

M. E. Duplessis, au nom du comité de finances chargé de statuer sur une réclamation de Mr. M. [illegible] pour avoir rempli des blancs de bonds de municipalité, a présenté un rapport accompagné de la résolution suivante, laquelle, après dispensation des règles, a été adoptée.

L'appel nominal, demandé par M. Armitage, sur le rejet de cette résolution, a produit le résultat suivant: Pour l'affirmative, MM. Armitage, Tulane, Armas, Faurès, Morel, Canon et Correjolles. 7 pour le rejet.

Pour la négative, MM. T. Duplessis, E. Duplessis, W. F. C. Duplessis, Faurès, Guillot, High, Cruzat, Lefebvre, Lambert et Roy, 10 non.

En conséquence ladite résolution a été adoptée comme suit:

Résolu que la somme de $250 soit allouée à Mr. Marcelin Esnard pour les services qu'il a rendus en remplissant et numérotant les bonds de cette municipalité, et que le trésorier soit autorisé à payer ladite somme de tous fonds dans le trésor non autrement appropriés.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. J. Gerl, entrepreneur du nettoiement, réclamant une somme à lui due pour un mois de son exercice.

Sur motion de Mr. Roy, ladite lettre a été référée au comité de finances.

Peu de temps après Mr. C. Duplessis, rapporteur du comité de finances, a rapporté une résolution prescrivant qu'il soit fourni à M. Gerl des billets de portefeuille au montant qui lui est dû en lui allouant un intérêt de 8 pour cent par an.

Le conseil s'étant dispensé de ses règles,

Mr. E. Duplessis a présenté une section additionnelle prescrivant qu'il soit fait un réglement semblable avec Mr. Albert Stein.

Sur motion de Mr. Cruzat, le substitut suivant présenté par lui a été adopté avec une section additionnelle de Mr. Canon:

Résolu que le comité de finances soit autorisé à renouveler les billets de la 1re. municipalité déjà échus, ceux qui viendraient à échoir jusqu'au 1er. janvier, en émettant des billets de la 1re. municipalité à trois ou quatre mois de date, en y ajoutant un intérêt à raison de 7 pour cent par an.

Il est de plus résolu que la réclamation de M. Gerl soit réglée de la manière ci-dessus mentionnée.

Il est de plus résolu qu'à l'effet de hâter l'émission des bonds de cette municipalité, une somme de trois piastres par mille bonds soit accordée aux personnes chargées de remplir lesdits bonds; bien entendu que cette somme ne sera payée que lorsqu'il aura été constaté que 1500 bonds ont été remplis par jour.

Sur motion de Mr. Correjolles et après dispensation des règles,

Résolu qu'à partir du 1er décembre prochain, le prix alloué aux tombereaux employés aux travaux de la municipalité est et demeure fixé à $2 50 par jour, et ceux employés aux mois, à raison de $60 par mois.

Sur motion de Mr. Canon et après dispensation des règles.

Résolu que le comité de finances soit autorisé à régler avec Mr. P. Allard en lui fournissant un billet de cette municipalité, à 90 jours de date, du montant de $419 et 90 c. pour solde de ses salaires.

Mr. Fernandez a présenté une résolution prescrivant que les salaires dûs aux ouvriers employés par cette municipalité soient payés de préférence à toute autre dette.

Une motion de dispensation des règles ayant été rejetée, ladite résolution a été mise à l'ordre du jour.

Le conseil a pris en considération l'ordonnance à l'ordre du jour, présentée par Mr. High, prescrivant certains réglemens pour la vente du charbon.

Sur motion de Mr. Canon, la dite ordonnance a été rejetée.

Le conseil a pris en considération l'ordonnance à l'ordre du jour pour la réduction du nombre des employés de la 1ère. municipalité et des salaires y attachés. Un substitut de Mr. Fernandez, réduisant d'un 5ème. les salaires de tous les employés de la municipalité, a été rejeté.

Sur motion de Mr. Canon, la considération de l'article a été renvoyée à la fin de l'ordonnance.

Le recorder s'est fait remplacer au fauteuil par Mr. Canon.

Sur motion, résolu que la dite ordonnance soit discutée par article.

Les 9 premiers articles ayant été adoptés comme suit:

Un recorder par an	$3,500.
Un constable pour le recorder	600.
Un secrétaire du conseil	2,000
Un sergent d'armes	840.
Un trésorier	5,500.
Un contrôleur à dater du 1er. juin 1838	2,500.
Un avocat de cette municipalité	1,800.
Un imprimeur	2,000.
Un gardien de la geole	1,200.

Pendant la discussion de la dite ordonnance, sur motion le conseil s'est ajourné à lundi prochain, 20 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Note hebdomadaire du trésorier, bons municipaux à canceller $17,815 50 montant payé sur divers tableaux, $1447 25. Bons municipaux et billets de banque, 2,020.

Pour copie conforme
D. AUGUSTIN, secrétaire.

AVIS—Le navire Isaac Hicks, capitaine Ingersoll, est en déchargement vis à vis l'Hôtel des Monnaies. Les consignataires sont priés de faire prendre livraison de leurs marchandises. 15 nov.

BEURRE NOIR &c.—100 barillets [illegible] noir, 50 demi barils et 50 barillets biscuits au beurre et à l'eau; 20 caisses biscuit au soda, en débarquement des navires Louisville et Cincinnati, et à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 15 nov rue de la Vieille Levée No. 28

DEPARTS DES PAQUETS—DATES.

New-York	nov 9		Liverpool	oct
Boston	nov		[illegible]	oct
Philadelphie	nov 7		[illegible]	oct
Baltimore	nov 7		Paris	oct
Charleston	nov 9		Bordeaux	oct
Washington	nov 9		Madrid	oct
Mexico	sept 12		Cadix	oct
Tampico	oct 12		Havane	oct
Vera-Cruz	sept 7		Houston (Texas)	oct

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER.

161	balles Mississipi		
90	do	Louisiane,	prix inconnus.
24	do	do	
36	do	do	
53	do	do	
9	do	do	
85	do	Mobile,	
36	do	do	
16	do	do	
65	do	do	
591			

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Liverpool, Barstow, Liverpool, S D Dene[illegible]
Brick Roy, Rust, New York, Baily & Abbott
Brick Ring Leader, Hoffman, Havane, R Groning & Co.
Goelette De Russey, Tucker, Savannah river, S & J P Whitney
Goelette Empress, Coll, Havane, J Prats & Fils.

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Morrison, venant des Passes; ayant mis en mer les navires Woodbury et Rienzi. Il a quitté la barre S.O. le 13 courant, à 4 heures P. M. et annonce en dehors de la barre la barque anglaise Edenburg et la goëlette Jefferson, sur la barre navire Alabama, et navire Flavius; navire Glasgow, échoué sur la barre N. E; navire Havre en dehors de la barre N E; un navire ou dehors et une autre voile en rivière.

Navire Tacitus, Russell, en 55 jours de Liverpool, au capitaine.

Navire Austerlitz, Hammond, en 13 jours de New-York.

Navire Constellation, Sampson, en 27 jours Bath Me.

Navire Romulus, Webster, en 21 jours d'Alexandrie.

Goelette Lone, Clark, de Swana river, sur lest, au capitaine.

Bateau à vapeur Madison, Scott, de St Louis, avec un chargement de produits.

Bateau à vapeur Mississipi, Chonson, de Louisville, chargé de produits.

Bateau à vapeur Commerce, Rudil, de Cincinnati, chargé de produits.

Bateau à vapeur Albany, Drickel, Cincinnati, chargé de produits.

Bateau de la malle des Etats Unis, Favorite, Sutton de Pittsburg pour la Mobile.

MEMORANDA.

Le bateau à vapeur Commerce parti de Louisville et Cincinnati le 7. rapporte que l'Ohio baissait rapidement.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 16 NOVEMBRE 1837.

LE CHALET,
Opéra comique en un acte, de M. A. Adam.
Suivi de
ZOE
ou
L'AMANT PRÊTÉ,
Vaudeville en un acte, de Mrs. Scribe et Melesville.
Le spectacle finira par
LA TIRELIRE,
ou
TITI LE TALOCHEUR,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 1/2 précises.

Mairie de la Nlle. Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du conseil, avis est donné que lundi, 4 décembre prochain, à midi, au bureau de la mairie, la ferme des halles de la première municipalité, ainsi que la location des magasins attenant à la pompe à feu, seront adjugées à l'enchère pour un an, à partir du 1er. Janvier 1838.
Le 15 novembre 1837.
15 nov D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nlle. Orléans.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, samedi, 25 du courant, dans le troisième district de ladite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour ledit district, en remplacement de Mr. P. Davis, démissionnaire. Cette élection aura lieu au café situé rue d'Orléans, à côté du théâtre, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs MM. Fernandez père et Lafargue, et greffier A. J. Atocha.
Le 14 novembre 1837.
15 nov D. PRIEUR, maire.

DES PROPOSITIONS cachetées pour fournir du bœuf frais, pendant une année à dater du 1er décembre 1837, jusqu'au 30 novembre 1838 aux troupes de la Nouvelle Orléans, seront reçues par le soussigné jusqu'au premier décembre 1837, à 2 heures de l'après midi, époque à laquelle elles seront ouvertes.
Le bœuf devra être sain et d'une bonne qualité, en quartier, avec une proportion égale de chaque, (les cous et les jarets sont exclus.)
Les jours de livraison, et la quantité probable de viande qui sera nécessaire ainsi que les termes et conditions du contrat, pourront être connus en s'adressant au soussigné, au no. 16 rue Toulouse.
JOHN B GRUYSON, 1er lieutenant, et assistant commissaire des vivres.
15 nov—15

ARTICLES DE PARIS, SOIERIES, RUBANS, &c.

LINON batiste, Mouchoirs batiste dans tous les genres.
Etoffes nouvelles pour chapeaux, Rubans qualité de Paris
Etoffe lustrée gros grain, pour mantilles.
Satin façonné riche, noir et couleurs assorties.
Velours noirs de Lyon extra fort pour marchands tailleurs.
Brocheries, Nouveautés dans tous les genres.
Etoffes nouvelles pour manteaux de dames.
Lustrine d'Italie. Alépine noire, Mérinos.
[illegible] Dentelles en fil, à vendre par M. CAFFE, No. 78, rue Royale, entre Bienville et Conti.
Les marchands de modes sont priés de venir jeter un coup d'œil sur cet assortiment.
15 nov—1m

EGARE le 7 du courant, en débarquant du rail road, un sac contenant 9 chemises, 4 rideaux rouges, quelques mouchoirs de mousseline et plusieurs fichus d'enfants. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui rapportera lesdits objets rue Bourgogne, no. 149. 15 nov—4

MLLE. Annette Kroll, a l'honneur de faire savoir aux dames, qu'elle fera jeudi prochain l'ouverture de ses modes et nouveautés, qu'elle vient de recevoir par le Lafayette.
Rue Royale entre St. Louis et Toulouse. 15 nov—3

AVIS.—Le soussigné ne paiera pas à leur échéance, trois billets tirés par lui, à l'ordre de Elizabeth Wingard, épouse de George Kline, et datés du 14 février 1837, et payable un an après la susdite date: un billet de $4,600, et les deux autres de $2,000 chaque. Les dits billets ont été donnés en paiement de deux lots situés au Faubourg Lafayette, maintenant compris dans les poursuites des héritiers Poultney.
15 nov—3 fps FRANCIS SCHÜBER.

UN jeune homme arrivant de France, désirerait entrer comme professeur, dans un pensionnat, ou donner des leçons particulières; il enseigne tout ce qui concerne l'éducation d'un jeune homme. S'adresser chez MM. C. & L. Garnier; rue Royale.
15 nov—3

CAFE DE LA REUNION.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il fera jeudi 16 du courant, l'ouverture du café de la Réunion, situé rue de Chartres, entre celle St. Louis et Toulouse, ancien magasin de M. Jean Rousseau. On y trouvera le thé, le beurre, le café, le chocolat, le petit gouave et des liqueurs de la première qualité.
Il espère par la propreté, l'exactitude et les soins qu'il mettera dans le service du dit établissement, mériter le patronage de tous ceux qui voudront bien le visiter.
15 nov—3 JEAN OLIVELLA.

NOURRICE—Une respectable dame française, d'une santé robuste et parfaitement saine, désirerait se placer immédiatement en qualité de nourrice dans une bonne maison. Elle donnera tous les renseignements désirables.
S'adresser à Mme. Simon accoucheuse, entre Royale et Bourbon. 15 nov

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement des navires Talma et Vaillant, et d'importations antérieures:
48 caisses vermicelle,
8 do macarons,
3 caisses de petits pois, câpres à l'huile,
10 do de sardines à l'huile de la marque Collin,
10,000 bouchons,
24 caisses de gelée de groseilles et abricots,
400 paniers anisette,
58 caisses de vin Gruau Larose, en demi barils,
20 do Chateau Margaux do,
15 do Hermitage blanc,
100 do Bourgogne, Chambertin,
200 do fruits à l'eau de vie,
140 do cerises.
280 barriques vin rouge de diverses qualités,
150 barils de vinaigre,
47 barils de vin blanc,
Eau de vie de J. Dupuy en pipes et barils, vieille eau de vie en barils,
2000 caisses vin rouge de diverses qualités,
100 paniers d'huile d'Olive,
160 caisses do de Nice,
10 balles couvertures,
150 sacs café,
20 barils légumes secs,
150 paniers champagne,
60 paniers de bouteilles vides,
6 caisses fruits de Colin,
Un bel assortiment de fusils de chasse,
50 barils de whiskey.
15 nov H. PALOC & DUFOUR.

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société établie ci devant en cette ville entre les soussignés sous la raison de Grivot & Paige, est dissoute par consentement mutuel. A. Grivot est chargé de la liquidation des affaires de la société.
ADOLPHE GRIVOT, TIMOTHY PAIGE.
Le soussigné continuera les affaires de la ci devant raison Grivot & Paige et les dirigera sous son propre nom. 15 nov A. GRIVOT.

JAMBON—10 barriques jambon son enveloppe, en magasin et à vendre par A. GRIVOT, 12, Poydras. 15 nov.

WHISKEY—100 barils vieux Monongahela, à vendre par A. GRIVOT, 12, Poydras. 15 nov

PORC—60 barils porc M. O. et P. O. à vendre par A. PAIGE, 12, Poydras. 15 nov

BŒUF—50 barils bœuf mess et prime, en magasin et à vendre par A. GRIVOT, 12 rue Poydras. 15 nov

200 pièces toile du Kentukey, 100 do corde. 15 nov H. PALOC & DUFOUR.

LETTRES de change sur la Havane à vendre par J. PRATS & Co. 15 nov

FARINE—250 barils farine, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras. 15 nov

WHISKEY rectifié, de la marque de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras. 15 nov

STEARS, BROWN & Co., ont transporté leur bureau au no. 50, rue du Camp. 15 nov

LES soussignés ont à vendre encore deux balles de [illegible], qu'ils disposeront à bon marché, [illegible]. 15 nov H. C. CAMMACK & Co.

EAU DE VIE—25 pipes eau de vie supérieure, d'importation directe d'Angleterre, en magasin et à vendre par H. C. CAMMACK & Co. 15 nov

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

CLASSE No. 21.
Devant être tirée à la Nouvelle-Orléans
Samedi 25 Novembre 1837.
J. K. MEAD—Directeur.
75 Numéros—15 Billets à tirer.
PROGRAMME:

1	Lot de	$15,000 est	$15,000
1	"	5,000	5,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,570	1,570
10	"	1,000	10,000
10	"	500	5,000
10	"	400	4,000
15	"	300	4,500
170	"	120	20,400
126	"	80	10,080
126	"	40	5,040
126	"	20	2,520
2780	"	10	27,800
23436	"	5	117,180
27,814			$212,090

Billets entiers, 5 piastres; demi billets $2 50; quarts de billets $1 15.

Paquets de 25 billets chaque, contenant tous les numéros mis dans la roue, $125, garantie devant tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus gros lots. Les coupons à proportion.

Le bureau est actuellement ouvert au No. 112, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti. 14 nov

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—Christoval Morel contre Gustave Le Gardeur—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le lundi 18 décembre prochain, à une heure de relevée.

La moitié indivise de huit lots de terre situés au faubourg Washington, et désignés comme suit, conformément à un plan dressé le 6 février 1835 par Joseph Pilié voyer de la ville, savoir:

No. 6 dans l'ilet no. 3 mesure vingt neuf pieds et deux pouces de face à la rue Moreau, quatre vingt treize pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 5 et quatre vingt quatorze pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot no. 7, le tout mesure anglaise. Le dit ilet no. 3 est compris entre les rues d'Enghien, St. Ferdinand, Moreau et Victoire.

No. 20 de l'ilet no. 8 borné par les rues des Grands Hommes, Craps, Enghien et du Port.

No. un de l'ilet no 11 forme l'encoignure des rues Amour et du Port, et mesure vingt neuf pieds, cinq pouces deux lignes de face à la première rue, sur cent pieds de profondeur et face à la rue du Port. Le dit ilet no. 11 est compris entre les rues du Port, St. Ferdinand Amour et l'Avenue Washington.

Les nos 14, 15, 16, 17 et 18, de l'ilet no. 12, sont contigus et mesurent chacun vingt neuf pieds, deux pouces de face à la rue Moreau sur cent trois pieds, aux pouces de profondeur. Le dit ilet no. 12 est compris entre les rues du Port, Moreau, Bons Enfans, et la Promenade Lafayette, faisant dans l'affaire ci dessus.

Conditions, $467 42 et les frais de l'instance, comptant, la balance payable le 21 mars 1838 et 1839.
15 nov FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—Andrew Bowles vs. Jas. Bell—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, par l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 18 décembre prochain, à une heure de relevée.

Le tiers indivis de cinq lots de terre, situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues du Camp, Julie, Magasins et St. Joseph; et désignés par les numéros *un, deux, trois, quatre et cinq;* sur un plan, dressé par Frédéric Wilkinson député voyer, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public en cette ville, pour recours; les dits lots, sont contigus, et mesurent chacun mesure anglaise, 25 pieds, six pouces et sept lignes 2/5 de face à la rue du camp, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles; ensemble, les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Les dits cinq lots, forment ensemble un morceau de terre à l'encoignure des rues du Camp et Julie, ayant mesure Anglaise, 127 pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue du Camp, sur cent pieds de face à la rue Julie, entre lignes parallèles. Conditions: $4077 77 7/9 avec les intérêts à 10 pour cent par an, du 26 octobre 1837; $18 50 frais de protêt, et les frais de cour, comptant; la balance, payable le 23 avril 1838.
15 nov FRED. BUISSON, shériff.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION FAY—Vente par le régisseur des testamens, le lundi 27 novembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan sur les lieux, le fond d'un magasin d'habillemens faits etc, no. 90 rue Royale, le tout pour compte de la succession de feu John Fay.
Conditions comptant.
15 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

SUCCESSION WATSON—Vente par le régistre des testamens—Le samedi 25 novembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine, pour compte de la succession de feu Charles Watson, un lot de hardes, une montre en argent *Patent Lever*, et une quantité de livres de lois, et autres divers ouvrages.
Conditions, comptant.
14 nov W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Bernard Sier a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jules P. Binet, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Michael Blake a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Blake, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
15 nov.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS District oriental de la Louisiane, No. 4247—James Campbell contre le bateau à vapeur Columbia—En vertu d'un ordre de venditioni exponas, à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mercredi 25 du courant, à midi,
Le bateau à vapeur Colombia, tel qu'il se comporte, échoué au lac, près le chemin à coulisses; ensemble; ses gréemens, apparaux et ameublement, payable comptant.
15 nov J. H. HOLLAND, marshall des E. U.

AVIS—Tous comptes ou sommes déboursées, pour le navire à vapeur Cuba, contractés soit par le capitaine ou l'agent, devront être présentés à ce dernier, avant ou le jour du départ du bateau pour la Havane, tel qu'il est annoncé, en cas contraire, ils ne seront pas payés.
JOHN KILSHAW Jr.
Les dettes contractées par le capitaine devront être vérifiées par lui. 15 nov

A VENDRE—Une négresse âgée de 23 ans, cuisinière et blanchisseuse, entièrement garantie; avec elle, deux enfans, un garçon de 4 ans, et une fille de 2 ans. Aussi, un mulâtre, âgé de 14 ans, habile à être domestique de maison. S'adresser à
15 nov E. GOTTSCHALK—Courtier

A VENDRE—Une bonne maison de résidence située dans le carré de la ville, ayant six appartemens, cabinet, chambres à domestiques, cuisine &c. également une porte cochère pour voiture. S'adresser à
15 nov. E. GOTTSCHALK—Courtier

ROBERT H. WHITE, No. 34, rue Gravier, offre à vendre les marchandises suivantes, en magasin: Eau de Vie de Bordeaux, do Champagne; en demi pipes et quarts: do. américaine, Champagne, Sherry, Malaga doux, vieux whiskey de Monongahela, Sirop de limon, Huile de Palmachristi, Savon No. 1 et 2, Blanc de Baleine, Maquereaux No. 1 2 et 3, etc. etc.
15 nov

FROMAGE—20 caisses fromage pain de sucre en débarquement du Louisville, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 15 nov rue de la Vieille Levée No. 28

FICELLE—A seine, saumon, à emballer et à amarres, à vendre par 15 nov H. C. CAMMACK & Co.

SUPERBES CASQUETTES EN PEAU DE LOUTRE—Evans & Co. No. 10, rue de Chartres, viennent de recevoir de New-York, un grand assortiment de casquettes en peau de loutre, pour hommes, de la dernière mode. Ceux qui desirent acheter de belles casquettes peuvent s'adresser chez eux. 15 n.

CASQUETTES d'enfans—Les soussignés ont reçu par les derniers paquebots de New-York, des casquettes d'enfans et pour jeunes gens, de la dernière mode, en draps et en velours.
15 nov EVANS & Co. rue de Chartres No. 10

CHAPEAUX de Castor et de soie—Reçu par le navire Créole, de New-York, un assortiment complet de chapeaux noirs superfins, pour hommes, de la dernière mode, qui méritent l'attention des amateurs. EVANS & Co.
15 nov rue de Chartres No. 10

51 Barils patates—25 do fèves blanches, 25 barils beurre frais des Illinois; reçus par le bateau à vapeur Prairie et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 15 nov rue des Magasins No. 17

34 Balles de jeans convenables pour habiller les nègres à vendre par LAYET & AMELUNG, 15 nov rue de la Commune No. 17

750 Sacs avoine, à bord d'un chalan, à vendre par LAYET & AMELUNG, 15 nov rue de la Commune No. 17

270 Pièces toile d'emballage; 200 rouleaux de corde, à vendre par LAYET & AMELUNG, 15 nov rue de la Commune No. 17

300 Sacs maïs blanc à vendre par LAYET & AMELUNG, 15 nov rue de la Commune No. 17

22 Boucauts côtes, 5 do épaules, jambons de Cincinnati de qualité supérieure à vendre par LAYET & AMELUNG, 15 nov rue de la Commune No. 17

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié en débarquement des bateaux à vapeur Echo et Lexington, à vendre par G. DORSEY, 15 nov rue de la Nouvelle Levée No. 44

GRAISSE—200 barillets de graisse; 250 do beurre frais, pour l'usage de familles, à vendre par G. DORSEY, 15 nov rue de la Nouvelle Levée No. 44

CIGARES—Regalia, Trabucos et autres qualités de cigares de la Havane, à vendre à des prix raisonnables J. ROBERT & Co. 15 nov. rue Bienville No. 67

TRAITES sur la Havane, à courte échéance et en sommes convenables aux acheteurs à vendre par J. ROBERT & Co. 15 nov rue Bienville No. 67

COULEURS, GOUDRON &c.—Les soussignés ont reçu par le navire Michigan de Liverpool et offrent à vendre 300 boites verd à l'huile; 20 barriques jaune sec; 100 barillets noir à l'huile; 150 boites do [illegible]; 50 barriques Goudron; 8 tierçons noir de fumée, 3 barriques noir de pompe. S. HEATH & Co. 13 nov—3 Allée de la Banque.

90 Caisses sardines à l'huile contenant 40 boîtes [illegible], en débarquement du navire Lafayette, à vendre par A. ST. GEORGES. 11 nov

VOLTIGEURS—Attention! La Compagnie de chasse [illegible] dimanche prochain, 19 du courant, à 11 heures du matin, à la Salle Washington, pour l'élection d'un deuxième lieutenant, enseigne et sergents.
Tous les membres sont invités à s'y trouver avec ponctualité.
Par ordre du capitaine.
14 nov F. BRELET, Sergt. Major.

A LOUER.

Une Maison, en face du chemin à coulisses de Carolton, et environ 40 acres de Terre près du fleuve.
Deux maisons, avec toutes les dépendances nécessaires dans la Cour.
Un Moulin à scie à vapeur en parfait état.
Un Magasin, Maison sur le derrière, et 10 autres petites maisons.
Sites convenables pour dépôts de bois et charbon, situés au faubourg Bouligny, s'adresser à
14 nov—8 C. HURST.

DETENUS à la geole de St. Jean Baptiste les deux nègres nommés Henry et John, disant appartenir à M. Blois, habitant de la Fausse Rivière. Le propriétaire est prié de les retirer en se conformant à la loi.
St. Jean Baptiste, 11 novembre 1837.
15 nov—3 A. LUMINAIS, shérif.

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.

S'est absenté de chez son maître, le 17 septembre dernier, le mulâtre américain Henry, âgé d'environ 30 ans, parlant assez bien le français. Sa taille est de 5 pieds 7 à 8 pouces; il est charpentier de son état, et est assez facile à reconnaître par les rousseurs qu'il a sur la figure. Il est probable que ledit esclave se fait passer pour libre.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état. S'adresser au bureau de cette feuille.
Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point recevoir ledit esclave sur leur bord, sous peine d'être poursuivis pour dommage, conformément à la loi.
15 nov—7

CHEVAL EPAVE.

Conduit à l'écurie située rue de l'Hôpital entre les rues Royale et Bourbon. Ce cheval est gris, à longue queue, et n'a aucune marque. S'il n'est pas réclamé dans dix jours, à dater du présent avis, il sera vendu le samedi 25 novembre courant, par Mr. P. A. Guillotte, encanteur, au lieu et heure accoutumés. 14 nov—10

BŒUF PRIME—50 barils Bœuf prime, reçus par le steamer Lexington, et à vendre par JOSEPH LANDIS, 14 nov. No. 14, rue Poydras.

BŒUF MESS—100 demi barils Bœuf mess, à l'usage des familles, à vendre par JOSEPH LANDIS, 14 nov No. 14, rue Poydras.

CERTIFICATS de dépôts à New-York pour $1500 à vendre par
14 nov—6 SLAUGHTER, PICKETT & BANKS

INFIRMERIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Et Chambres Particulières pour les malades du sexe masculin.

ADDITIONNELLEMENT aux agrémens ci-devant offerts aux étrangers et aux habitans de la Nouvelle-Orléans, le Docteur McFarlane, a été assez heureux de conclure un arrangement avec les Docteurs J. M. W. Picton et Warren Stone, de l'Hôpital de Charité, où ils pourront donner journellement tous les soins de leurs professions.
Les talens bien reconnus de ces messieurs, rendront l'Infirmerie de la Nouvelle-Orléans aussi parfaite, que les plus distinguées des Etats Unis.
14 nov—6

CEUX qui ont souscrit pour les frais de la défense dans les poursuites intentées par les héritiers de John Poultney contre certains habitans de la ville de Lafayette, sont requis d'avoir à remettre, sans le moindre délai, les documens qui leur ont été servis, soit aux soussignés ou à Mr. L. R. Kenny, à la chambre du conseil de la ville de Lafayette; aussi, de délivrer une copie des titres sur lesquels sont fondées leurs propriétés.
R. LAYTON, GEORGE DEPASSAU, E. CROCKER.
14 nov—3

AVIS—Nous soussignés, avons à dater de ce jour, formé une société pour les transactions générales d'affaires par commissions à la Nouvelle Orléans, sous la raison de HOLT & ARROWSMITH.
GEO. B. HOLT, JNO. ARROWSMITH.
14 nov—6 Rue du Canal, no. 24, maison Musson.

VENTE au prix coûtant—Le soussigné informe le public qu'à commencer de ce jour il vendra au prix coûtant, les marchandises sèches, composant son magasin, rue Condé, no. 31, près de la rue St.-Philippe, ainsi que le fond dudit magasin.
14 nov—30 P. PARCE.

AVIS—La société existant sous la raison de Potier & Duperu est de ce jour dissoute, par consentement mutuel; N. Duperu est seul chargé de la liquidation des affaires de ladite société.
N. DUPERU, J. POTIER.
Les affaires seront continuées par
14 nov—4 N. DUPERU.

P. CHIGE,
MAITRE BOTTIER,—No. 156, rue de Chartres.

VIENT de recevoir par le navire Lafayette, un assortiment de chaussures, tels que bottes, d'un cuir très [illegible], chaussons vernis pour bal, bottines claquées, vernies en lustre, brodequins en cuir et pantoufles en tissus, le tout à la dernière mode.
14 nov

DEMANDE—150 actions de la compagnie de la Banque des Citoyens. S'adresser à
14 nov—3 C. HURST.

A VENDRE—Briques et Mécanique à les fabriquer—7 grandes roues à mouvoir les flèches.
5 flèches de différentes dimensions,
1 cylindre neuf de 11 pouces de diamètre,
1 petite pompe à pression,
1 moulin à maïs de première qualité, ayant une meule en pierre de 36 pouces de diamètre,
3 pivots de différentes grosseurs,
10 pressoirs et d'autres objets de mécanique, tels que tiroirs, manivelles, roues à coulisses de plusieurs grandeurs. &c. &c.
300,000 briques du pays de première qualité. S'adresser à
14 nov—3 C. HURST. à Harsville.

$25 DE RECOMPENSE—Il a été perdu ou volé chez le soussigné, rue Royale, samedi dernier, de cent à huit heures du soir, une montre en or, *patent lever*, de la fabrique de Jos. Johnson, ayant une chaîne en soie et une clef en forme de main tenant un pistolet.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui rapportera la montre.
14 nov—3 SAUVAGE.

AVIS.—Perdu dans la journée du 13 du courant, un billet de la somme de $616, souscrit par le soussigné, à l'ordre d'une personne dont le nom est en *blanc*, dans le corps du billet. Le dit billet, écrit en anglais, est payable à la Banque des Citoyens. Le mot de *Citizen* est mal écrit; le billet est daté du 18 Novembre 1837. Comme il est à supposer que l'on cherchera à le négocier, avis est donné aux courtiers ou autres de ne le pas recevoir, le paiement ayant été arrêté.
14 nov—5 P. SONIAT.

VIN ROUGE en barrique et Eau de Vie à vendre en débarquement des navires Talma et Vaillant, venant de Bordeaux. S'adresser à
14 nov R. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse.

DEMENAGEMENT—Slaughter, Pickett & Banks, ont transporté leurs bureaux dans l'Allée de la Banque. 10 nov—1m

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 11 novembre 1837.

LES personnes présentant des billets à l'escompte, sont priées de les remettre avant une heure.—Par ordre de la Direction.
12 nov—5 MARTIN GORDON, Jr., Caissier.

BARILS A MELASSES—Le soussigné peut constamment fournir, à son atelier de tonnelier, situé rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, des barils à Mélasse. S'adresser au No. 16 rue St. Louis.
13 nov G. GUTHE.

AVIS—Justus Vairin, ayant justifié de sa qualité d'exécuteur testamentaire pour la succession de feu Julius Vairin, invite tous ceux qui doivent à ladite succession à payer entre ses mains.
JUSTUS VAIRIN, Exécuteur testamentaire
13 nov—3

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ont pris la vaste salle de Mr. Giquel, dans le faubourg Washington, pour y donner des bals de souscription et de repas de corps. Attenant à l'établissement, on trouvera des billards et un café constamment pourvu des meilleures liqueurs. Les soussignés ne négligeront rien pour mériter les faveurs du public et attirer au café et à la salle Napoléon le patronage des habitans de la Nouvelle Orléans.
Jn. CAUVIN, E. SALVATORY
13 nov—4m.

LE soussigné arrivant d'Europe, informe respectueusement le public, qu'il a reçu un assortiment complet de librairie, dans toutes les branches, Jurisprudence, Médecine, Sciences, Littérature, Voyages, Romans, Classiques pour collèges, livres pour distribution de prix, Albums pour le jour de l'an, &c. Une augmentation de 1600 volumes de nos meilleurs auteurs, vient d'être faite à son cabinet de lecture. L'on pourra se procurer *gratis* les catalogues de livres en vente et du cabinet, à son magasin rue Royale, No. 139, entre St. Louis et Toulouse.
13 nov—3 ALFRED MORET.

FER.—Grand assortiment de Fer en barres rondes et plates. 40 paquets fer en tringles; 87 do cercles; 90 do fer en feuilles, en débarquement du navire Michigan de Liverpool, à vendre par S. HEATH & Co. 13 nov—3 Allée de la Banque.

COMESTIBLES FINS.

P. MARCOTTE prévient le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir rue de Conti, encoignure du passage de la Nouvelle Bourse, un magasin de comestibles fins, qui sera constamment pourvu des articles les plus frais.
Une longue expérience dans ce genre lui permet d'espérer le patronage de ceux qui voudront lui faire l'honneur de leur confiance. 11 nov—18

SAUCISSONS DE MARSEILLE—Fromage de Gruyère, 200 caisses Saumons assortis; 300 paniers Huile olive de la marque Possel; Vin muscat; Liqueurs fines; Ail et autres articles fraîchement importés de Marseille par le navire Eléonor, à vendre chez le soussigné. P. MARCOTTE, 11 nov—6 Rue de Conti.

MR. le docteur Guesnard, ancien interne des hôpitaux de Paris, a l'honneur d'offrir ses services au public. Sa demeure est rue Royale, 245, maison des Architectes. 10 nov—1m

TRAITES SUR PARIS ET BORDEAUX, à vendre par JOS. SAUVINET. 10 nov—6

LE soussigné a transporté son bureau à l'encoignure des rues du Canal et St. Charles, premier étage, dans l'édifice de Mr. Paulding
10 nov—6 ISAAC T. PRESTON.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

575 Caisses, en débarquement des navires Perdonnett, [illegible] et Caroline, contenant un bon assortiment, convenable à la saison. R. G. HOBBS, 9 nov 12, rue de la Douane.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société pour la transaction des affaires de commission en général, sous la raison de Henshaw & Rogers, au No. 30, rue de la Vieille Levée.
C. H. HENSHAW, E. V. ROGERS.
6 nov—12

GUERISON radicale et sans nul retour des cors aux pieds—Le sieur GUYOT, déjà connu dans cette ville par l'exercice de son art, y ayant déjà fait des cures merveilleuses, venant de parcourir diverses villes environnantes, où ses opérations ont été couronnées du plus grand succès, vient d'arriver en cette ville; il offre aux personnes affligées de cors aux pieds, oignons et durillons, de les guérir sans aucun usage d'instrument tranchant [illegible] sans perte d'une goutte de sang et sans douleur.
Il se rendra chez les personnes, [illegible] chez Mr. Jaymes, rue Condé, à l'ancien [illegible] des Ursulines, entre Ursulines et Hopital. 13 nov—4

40 Hhds first quality Sugar in store, for sale by [illegible] A. LEBLANC, 20 Toulouse st.

POUR LA MOBILE (Par le Fleuve.)

Le bateau à vapeur bon marcheur ECHO, capitaine J. H. McClure, est maintenant prêt à recevoir son fret, et partira pour le port ci-dessus, Jeudi prochain à 4 heures P. M. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens s'adresser à bord au wharf de la rue Gravier ou à JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.

L'Echo fera les voyages comme paquebot régulier entre le wharf du Rail Road et la Mobile. 15 nov

Pour Manchester, Yazoo, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le steamer HINDZ, capitaine Vail, d'un léger tirant d'eau, reçoit aujourd'hui son fret et partira mercredi, 15 courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à HYDE & COMSTOCK, 13 nov 18 rue Poydras.

POUR CINCINNATI.

LE steamer GENERAL WAYNE, capitaine Geo. C. Castleman, partira pour Cincinnati et les ports intermédiaires, mercredi, 15 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage ayant de superbes emménagemens et des chaînes en fer pour gouverner, s'adresser à bord au wharf de la rue Poydras ou à JOSEPH LANDIS & Co. 11 nov 14, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS ET ALTON,
Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur Vandalia, capitaine Small, est prêt à recevoir son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
9 nov GODFREY, BLOSSMAN & Co.

POUR LA BAIE DE GALVESTON.

Le superbe bateau à vapeur Columbia, capt. T. Wright, partira de ce port vers le 15 du courant pour Galveston—Il prendra des passagers du côté Ouest de Galveston, pour Velasco et Brazoria, partant à l'avenir de la N. Orléans pour le Texas le 1er. et le 15 de chaque mois, et du Texas les 8 et 22 de chaque mois.

Le Columbia est parti de Charleston pour cette ville le 4 du courant et est attendu tous les jours. Pour passage, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co. 8 nov rue Royale No. 35

POUR PITTSBURG, LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires.

LE steamer bon marcheur MARMION, capitaine Stanley, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à HYDE & COMSTOCK, 2 nov 18, Poydras.

POUR LA HAVANE.

LE brick paquebot régulier CHARLES, capt. Landon, partira samedi prochain pour le port susdit. Il prendra du fret si l'on s'adresse de suite, et peut accommoder 14 passagers dans ses chambres haute et basse. S'adresser à
14 nov R. GRONING & Co.

POUR NEW-YORK—NOUVELLE LIGNE.
Paquebot du Lundi 27 novembre.

LE navire ORLEANS, cap. S Sears, est en déchargement et partira à son jour régulier pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le Marché aux Légumes, ou à FRANKLIN, AMES & Co., 14 nov No. 63, rue du Camp.

Après samedi 25 du courant, on ne recevra aucun fret à bord.

POUR MARSEILLES

Le navire Carolinian, capitaine P. Bosquet, ayant la moitié de son chargement engagé, prendra le reste de fret si une application immédiate en est faite au capitaine à bord, vis-à vis la rue d'Espagne, ou au No. 166 rue Vieille Levée. Il peut loger commodément quelques passagers.
13 nov—6,3ps

POUR LA HAVANE.

La jolie barque Ciro, fine voilière, capitaine Tilbert, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
10 nov J PRATS & Fils.

POUR LE HAVRE—Le navire A1 Girard, fin voilier, capitaine Lambert, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le fret de 250 balles de coton, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H GALE, 23 rue de la Commune.
10 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire A L. AMITIE, capitaine Delafosse, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira incessamment. Pour balance de fret et de passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
10 nov BAILEY & ABBOTT. 14, Bienville.

POUR LE HAVRE.

Le navire français le LAFAYETTE, faisant les voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et le Havre, partira pour cette destination le 20 courant fixe, sous le commandement du capitaine B. T. [illegible] Pour fret et passage s'adresser au capitaine à bord ou à A. St. GEORGES, 10 nov Rue St. Louis.

POUR LIVERPOOL.

Le navire INDIA, numéroté A 1., capitaine Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à bord vis à vis la rue Julie ou à GEORGE GREEN, 10 nov No. 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire Harold, capitaine Crowell, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près de la presse d'en haut ou à GEO. GREEN, 9 nov rue du Camp No. 60

POUR MATAGORDA & COX'S POINT (Texas.)

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre Mexico, commandée par le capitaine Salter, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus, jeudi prochain [illegible] du courant. Pour fret de quelques barils ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à SAMUEL RICKER Jnr. 9 nov rue du Camp No. 36

POUR LE HAVRE.

LE brick EURATES, cap. Robbins, fin voilier, ayant déjà 300 balles de coton, pour compléter son chargement. Pour fret [illegible] s'adresser à R. GRONING & Co.—9 nov

POUR LA HAVANE.

LA goëlette espagnole fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, Ultima, capitaine Marstany, ayant une partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour le fret ou passage, s'adresser à
8 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR BRAZORIA ET MARION (Texas)

LE brick paquebot SAM HOUSTON, capitaine Hinckley, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J. G. ROWLAND, 8 nov 47, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS.

Le brick paquebot COMET, fin voilier, capitaine Dikinson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, ayant deux superbes chambres, s'adresser à bord ou à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. 7 nov No. 27, rue Toulouse.

POUR BARCELONE.

LA polacre espagnole Eulalia, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Bartran, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
4 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier (A 1) Vespasian, capitaine Windsor, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, s'adresser à L. H. GALE, 6 nov. rue de la Commune, No. 23.

JUSTIN DUREL,

PREVIENT ses amis et le public qu'il a porté de France un joli choix de marchandises achetées par lui même à Paris. Il compte faire incessamment l'ouverture de ses caisses dans son magasin rue Royale entre Toulouse et St. Pierre, maison Z. Cavelier. 13 nov—3

BINOCHE FRERES, ont l'honneur de prévenir les dames, qu'ils feront l'ouverture de tous leurs articles de nouveautés, mardi, 14 du courant.
132, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. 13 nov

STEARNS, BROWN & CO. offrent à vendre à des prix accommodants, les articles suivants, à leur bureau No. 76, rue de Chartres, au premier:
Eau-de-vie de cognac, de J. J. Dupuy, et E. Rousseau.
Eau-de-vie de Bordeaux, de diverses qualités.
Vin de Champagne, de la marque estimée de Jolly.
Madère, et vin rouge, en pipes, barriques et futailles.
Anisette—200 paniers qualité supérieure.
Blanc de baleine, savon, amidon. Ils attendent par les arrivages d'Europe et du Havre, un assortiment d'articles de comestibles et de marchandises, propres à être exportés, ayant ou non droit au débenture.
13 nov—1m

A VENDRE.

TROIS Voitures et Cabriolets. S'adresser à Berthelot, vis-à-vis la Papeterie, qui en fera un prix le plus modéré. Il a aussi des Citernes à vendre. 13 nov—6

AVIS—D'après de nouveaux arrangemens pris par les soussignés, la société connue en cette ville sous la raison de J. Aleix & Co. sera à dater de ce jour continuée sous le nom de Aleix & Livaudais.
J. ALEIX, LIVAUDAIS ENOUL.
13 nov—3

NOUVELLE BIJOUTERIE.

REÇU par les navires Créole et Cincinnati, un fort bel assortiment de bijouterie et de marchandises et objets de fantaisie, savoir:
Montres d'hommes et de femmes de tout genre; chaînes d'or et d'argent; bagues de diamans; épingles, crayons d'or et d'argent; bésicles et dés d'or, d'argent et d'acier; fourchettes d'argent; grandes et petites cuillers; pistolets de poche et de tir; couteaux, canifs, rasoirs, &c.
Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, à vendre en gros et en détail, au comptant ou contre de bon papier, par L. MUH, No. 112, rue de Chartres.
N. B. Tout raccommodage de montres, doit être payé comptant. 13 nov

EN débarquement du navire Rubicon du Havre et à vendre par le soussigné:
100 paniers Champagne,
50 caisses Kirchenwasser,
25 do Absynthe,
300 do Cerises de Badie frères,
100 do Vin blanc de Chablis,
25 do Eau de vie de Dantzick,
50 do Marasquino de Zara,
16 do Cruchons en porcelaine d'un joli dessin,
25 do Liqueurs cruchons figurés, [illegible],
600 do Liqueurs en cruchons porcelaine,
600 do Liqueurs en bouteilles blanches [illegible] bouteilles,
300 do Sirop de groseille, par 24 demi bouteilles,
50 do Raisins de Malaga, à l'eau de vie.
S'adresser à L. A. LEPEYRE, rue Toulouse près la Levée.
13 nov—6

LES soussignés ont formé une société pour la transaction des affaires [illegible] étrangères et américaines, [illegible] sous la raison de Stearns, Brown & Co. [illegible]
Liverpool, le [illegible] septembre 1837.
J. G. STEARNS.
[illegible] BROWN, HENRY N. HART.

TRAITES [illegible] sur Paris par G. & C. URQUHART. 11 nov—6

Ventes à l'Encan.

Propriété de grande valeur, située dans la meilleure position du carré de la ville.
PAR M. BARNETT Senr.

LE Jeudi 23 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, il sera vendu:

Un lot de terre situé rue de la Levée entre les rues Conti et Bienville, ayant mesure anglaise vingt et un pieds, trois pouces, six lignes face à la rue de la Levée et cent quatre vingt un pieds, deux pouces de profondeur, sur lequel se trouvent les bâtisses en briques, neuves, à quatre étages, et dont les dimensions sont comme suit:

Le magasin sur la rue de la Levée a quatre vingt onze pieds de profondeur et prend jour sur une cour de vingt cinq pieds.

L'arrière magasin aussi à quatre étages, mesure quarante deux pieds, six pouces de profondeur et prend jour sur la première cour, et sur une autre cour de quinze pieds, six pouces de profondeur.

Les cours sont pavées en pierres plates; les bâtisses couvertes en ardoises, les dalles et tuyaux de descente en cuivre, il y a une pompe dans la première cour; le tout est en parfait état.

Ces bâtisses maintenant occupées par MM. T. G. Chamberlin & Co., et bornées d'un côté par la propriété de Mr. de Pontalba et de l'autre par celle de Mr. J. J. Mercier, sont sujettes à un bail passé à MM. T. G. Chamberlin & Co, à raison de deux mille huit cents piastres par an, payable par douzièmes $233 33, à la fin de chaque mois. Ce bail expire le premier novembre mil huit cent trente neuf.

Conditions:—Un quart comptant, un quart à six mois, un quart à douze mois, un quart à dix huit mois en billets divisés en coupons, au choix du vendeur, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement de tout ou partie des dits billets, ils porteront intérêt à dix pour cent, à compter de leur échéance, jusqu'à parfait paiement.

Les personnes qui désireraient acheter la propriété à l'amiable pourront s'adresser à l'encanteur d'ici au jour de la vente ci dessus mentionné, où elle sera définitivement vendue. 15 nov—7

PAR GEORGE Y. BRIGHT.
Bureau No. 45, rue St. Louis.

SAMEDI 18 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, il sera vendu, le mulâtre créole, FRANCIS, âgé d'environ 14 ans, domestique de maison, acclimaté et garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions:—Un quart comptant, le reste à 6 mois, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 15 nov—4

PAR JOSEPH LECARPENTIER

IL sera vendu, mercredi 15 novembre, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clôre une société, 48 sacs café vert de première qualité de la Havane. 13 caisses tabac manufacturé. 15 nov—1

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu, Jeudi, 16 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint-Louis. La négresse NANCY, âgée d'environ 20 ans, laissant assez passablement la cuisine française et américaine, bonne blanchisseuse, depuis plusieurs années dans le pays, habituée à soigner des enfans, elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—En un billet endossé à satisfaction du vendeur, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et payable le 1er. avril prochain.
L'acte de vente sera passé pardevant William Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 nov—3

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 18 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.
Le mulâtre nommé Edouard, âgé d'environ 18 ans, parfait domestique de maison, parlant l'anglais et le français, garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 1/3 comptant et la balance à 4 mois en billet endossé à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque. 14 nov5—

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI, 22 du courant, il sera vendu à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi précis.
La moitié indivise de trois terrains ou lots de terre, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans la ville de Lafayette, dans l'ilet B et mesurant chaque, 32 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face, sur la rue Félicité sur 120 pieds de profondeur sur la rue St. Amand; sur lequel il y a deux bonnes maisons en bois, avec cuisines et autres dépendances, et bien entourées. Le tout d'après le plan exposé à la Bourse.
Conditions:—$600 étant la moitié d'une hypothèque dû le premier de février prochain, et la balance comptant.
La vente est positive.
L'acte de vente, en l'étude de L. T. Caire, not. aux frais des acquéreurs. 11 nov

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu sans réserve Mercredi 15 du courant, à 11 heures, au No. 51 rue des Magasins, le fonds d'un magasin en gros de marchandises sèches consistant en une grande variété d'articles, parmi lesquels on trouvera une grande quantité de peintures et de glaces. Les conditions seront libérales. Des catalogues seront distribués avant la vente, en s'adressant au No. 53 rue des Magasins. 13 nov—3

PAR J. LEVY.
Vente de Syndics.

IL sera vendu, Jeudi 24 du courant, à 11 heures de l'après midi, au No. 53, rue des Magasins.
Par ordre de la Cour de District du premier District judiciaire, une certaine quantité de meubles, abandonnés par Swain & Frère et par J. W. Swain & Co, à leurs créanciers.
Immédiatement après, dans le magasin de J. W. Swain & Co, rue de la Commune, il sera vendu tout l'ameublement des bureaux, un coffre fort en fer et [illegible] appartenant. 13 nov—10

PAR GEORGE Y. BRIGHT.
Résidence agréable à vendre.

IL sera vendu, le 16 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis:
UN LOT DE TERRE,
Situé à l'encoignure Nord Est de l'intersection des rues Espagne et Craps, troisième Municipalité. Le dit lot mesure 60 pieds sur 60 de face sur chaque rue, (mesure française) à l'encoignure, il se trouve une maison commode, contenant quatre appartements, deux cabinets, et une galerie sur l'arrière; le tout bâti en briques entre poteaux; sur le derrière, il se trouve une cuisine, [illegible] il y a également une [illegible] en briques à deux étages, contenant [illegible] Il se trouve attenante, et bâtie sur le derrière de la rue [illegible]
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque.
L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 10 nov—6

PAR S. GUIRAULT.

MERCREDI, 15 novembre courant, il sera vendu à la Bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres, à midi précis, une mulâtresse nommée Matilda, depuis quatre ans dans le pays; bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions:—4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés, à satisfaction et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10 nov—5

PAR BACH & CALHOUN.
(Vente de Syndic.)

D'APRES un ordre de l'honorable Cour de District de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, vendredi 17 novembre 1837, à 11 heures, au No. [illegible] de l'Esplanade, entre celles Moreau et Casacalvo.
Les propriétés mobilières, appartenant à la faillite de Mr. John Egerton, consistant en un bel assortiment de meubles de maison.
Conditions:—Comptant. 7 nov—10

A LOUER—Les deux maisons neuves, à trois étages, situées rue Philippa, près l'encoignure de la rue du Canal. S'adresser au No. 13, Exchange Place.
10 nov—5 JOHN MINTURN

A LOUER.—Un large magasin à entresol, situé No. 53, rue Conti, entre les rues Chartres et Royale. S'adresser au bureau de Mr. G. R. Stringer, No. 50, rue du Canal ou au No. 16, rue des Remparts, à J. M. Kennedy 8 nov

A LOUER—Pour une année, une maison double, située à l'encoignure des rues Tréme et Bienville. Elle peut être occupée par une ou deux familles, et on en donnera possession le 15 novembre. S'adresser à J. H. GLADDING, No. 50, rue des Marais, près de l'Hôpital de Charité. 13 nov—3

POSTE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
7 Novembre 1837.

LA loi exige que les lettres expédiées par l'*Este* soient affranchies. W. H. KER, 7 nov—6 Maître de Poste.

BANQUE DE CAROLLTON—Cette institution a été transportée de l'encoignure des rues St. Charles et Canal à la nouvelle maison de banque, rue du Canal, entre St. Charles et Carondelet.
8 nov JOHN NICHOLSON—caissier

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

A VENDRE—De seconde main, trois très bonnes Chaudières cylindriques à vapeur; [illegible] de 28 pieds de long sur 2 pieds de diamètre. S'adresser à J. & L. GIRARD, 7 nov No. 12, rue Conti.

RESTAURANT.

L'OUVERTURE de cet établissement situé à *l'Arcade de Banks*, aura lieu Mercredi prochain, 8 du courant, et sera toujours approvisionné de tout ce que les marchés offriront de plus délicat.
Les particuliers pourront en tout temps se procurer des appartemens, et les repas servis dans le plus court délai; en sollicitant le patronage de ses amis et du public, le soussigné pense que par l'activité qu'il apportera, et la surveillance qu'il y mettra mériter la satisfaction générale.
6 nov—6 JOHN HEWLETT.

LE docteur Beaton a transporté son domicile à la rue de l'Esplanade, No. 13, entre les rues Condé et Levée. 7 nov

AVANCES—Sur les chargements de productions pour l'Europe, faites par M. DE LIZARDI & C. 7 nov

EN débarquement du navire Ophir, venant du Havre, 250 Caisses Cerises nouvelles à l'Eau de Vie, 150 Caisses de Kirchwasser, 1ère. qualité, 100 Caisses Liqueurs assorties, 200 Paniers Champagne, de la marque Jouron, à vendre par E. GAILLARDET. 7 oct 230, rue Royale.

ORGE perlée, [illegible] 60 barillets orge perlée, 8 barriques noix muscades fines, quelques barils d'amidon de Hollande, en débarquement du navire Congress, d'Amsterdam; à vendre par HUGO C. GILDSMEESTER, 11 nov 45, rue Bienville

DETENUS à la geole de la paroisse de St. Jean Baptiste, les deux nègres nommés DAVIS & HARRISON, se disant appartenir à M. Kenner. Le propriétaire est prié de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 30 octobre 1837.
8 nov—8 A. LUMINAIS, shérif.

SUCCESSION VACANTE [illegible] BON—Les créanciers de cette succession sont invités à se faire connaître et à présenter aux soussignés, rue de Chartres No. 81, une note du montant de leurs créances [illegible] fondées.
[illegible] GAILLARD, [illegible] DORVILLE, Curateurs.

U[illegible] désire se placer [illegible] bureau de l'Abeille. 7 nov

[illegible] Compagnie [illegible] J. B. PERRAULT.

[illegible] E. & H. SOULIE, [illegible] rue des Remparts no 377.